

COMMENT FAIRE POUR EMPRUNTER LE BROYEUR ?

Étape 1 : JE RÉCUPÈRE MON CONTRAT DE PRÊT :

Disponible sur www.bonnefamille.fr ou directement au secrétariat de la mairie.

Étape 2 : JE REMPLIS MON CONTRAT DE PRÊT :

Je joins les pièces justificatives :

- Le contrat signé.
- Une photocopie de la pièce d'identité.
- Une photocopie de la taxe d'habitation.
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.
- Un chèque de caution de 2000 euros (libellé à l'ordre du Trésor Public) qui sera rendu au retour du matériel.
- Je formule 3 choix de dates dans le contrat de prêt. En semaine pour 24H00 – le week-end pour 48 heures.

Étape 3 : JE RÉSERVE LE BROYEUR

Je retourne le contrat de prêt à la mairie de Bonnefamille.

Étape 4 : LA MAIRIE VOUS CONFIRME LA DATE DE PRÊT.

Étape 5 : PRISE EN COMPTE ET RESTITUTION DU BROYEUR

Les modalités de prise en compte sont laissées à l'appréciation de l'utilisateur :

- Retrait par l'utilisateur auprès du service technique.
- Livraison à domicile par le service technique de la commune

BROYEUR SEMI-PROFESSIONNEL



- Moteur essence HONDA GX 690 bicylindre - 688 CC
- Puissance : 24 cv
- Diamètre maximum des végétaux : ~ 120 mm
- Démarrage électrique
- No-Stress de série.
- Lames : 3
- Marteaux : 24
- Remorque fournie Rontini 750kg.